

## Démonstrateur/trice PEMP IPAF

### Formation

Les opérateurs/trices doivent être instruites à l'utilisation ponctuelle de la plateforme élévatrice mobile de personnel sur le lieu de travail. L'instruction doit être effectuée par des démonstrateurs/trices formé(e)s et sur la base de la notice d'instructions.

Remarque : sont notamment considérées comme qualifiées les personnes ayant suivi une formation de démonstrateur/trice ou de formateur/trice.

### Public cible

Toutes les personnes qui prêtent ou louent des plateformes élévatrices mobiles de personnel appartenant à l'entreprise pour des travaux ponctuels.

### Objectifs

- L'employeur remplit les obligations légales et actuarielles conformément à l'Ordonnance fédérale sur la prévention des accidents (OPA, 832.30 / art. 6, 8).
- Les participant(e)s apprennent à remettre de manière ciblée une PEMP conformément aux dispositions légales

### EN BREF

#### Formation démonstrateur/trice IPAF

- ✓ Démonstrateur/trice PEMP IPAF, au choix dans toutes les catégories
- ✓ Valable dans toute la Suisse, sans limitation
- ✓ Certificat et carte PAL (format carte de crédit)
- ✓ Reconnu par l'OPA, la Suva et l'OACP
- ✓ Coûts: 1 catégorie CHF 550.-  
2 catégories CHF 590.-  
toutes les cat. CHF 630.-
- ✓ Matériel de formation et repas de midi inclus
- ✓ Durée : 1 jour, ½ journée de théorie et ½ journée de pratique

### Contenu

- Bases légales, obligations et responsabilités
- Particularités, différences et caractéristiques spécifiques des engins
- Contrôle visuel et de fonctionnement des appareils
- Communication
- Orienter une PEMP
- Remplir le procès-verbal de remise

### Coût et durée

- De CHF 550.- (catégorie 1) à CHF 630.- (toutes les catégories).
- Reconnaissance OACP pour chauffeurs : CHF 50.- (délai d'inscription min. 14 jours avant le début de la formation)
- 1 jour (théorie et pratique ½ journée chacune)

### Conditions

- Opérateur/trice IPAF
- Être âgé d'au moins 18 ans (exceptions possibles selon Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs OLT 5 art. 4 al. 4)
- Être en bonne santé physique et psychique
- Ne pas être sujet au vertige
- Des compétences linguistiques suffisantes dans la langue nationale de la région concernée sont exigées.

### Clôture et validité

- Démonstrateur/trice PEMP IPAF
- Valable dans toute la Suisse sans limitation ; il est vivement recommandé de suivre un cours de répétition au plus tard après trois ans !

### Centres de formation

- UP Group possède plusieurs sites de formation modernes répartis dans toute la Suisse
- Un juste équilibre entre la théorie et la pratique, avec des locaux de formation et un parc de machines appropriés, vous garantissent une formation solide et durable.
- Au besoin, nous formons volontiers vos collaboratrices et collaborateurs dans vos locaux. N'hésitez pas à prendre contact avec nous !

### Méthodes

- La formation comprend un volet complet théorique et pratique.
- Le déroulement du cours est fixe et comprend ½ journée de théorie le matin et ½ journée de pratique l'après-midi
- La théorie et la pratique sont validées chacune par un examen
- Des formateurs/trices certifié(e)s de l'IPAF, orienté(e)s vers la pratique et possédant une longue expérience, transmettent leurs vastes connaissances spécialisées.

### Documents

- Documents de formation IPAF
- Certificat et carte PAL IPAF au format carte de crédit